

EXPERTsuisse et la fondation ZEWO publient le nouveau document Q&A sur la présentation des comptes et le contrôle d'Organisations à but non lucratif (en collaboration avec la fondation ZEWO)

Les 21 nouvelles normes ZEWO et les Swiss GAAP FER 21 remaniés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016. A la suite, EXPERTsuisse et la fondation ZEWO ont élaboré conjointement des questions importantes relatives à la mise en place et à l'audit de la présentation des comptes d'organisations certifiées ZEWO. Les réponses à ces dernières ont été publiées dans un document Q&A commun.

En ce qui concerne la clôture des comptes à partir du 1^{er} janvier 2016, la confirmation d'audit conformément à l'article 12 du Règlement en vigueur jusqu'à présent sur le label de qualité ZEWO dans le rapport de l'organe de révision est supprimée. De plus, le respect des Swiss GAAP RPC dans leur ensemble (non plus uniquement de la RPC 21 comme c'était le cas), est confirmé pour les rapports de révision

Le nouveau document Q&A sur la présentation des comptes et le contrôle des états financiers des organisations avec le label de qualité ZEWO selon les Swiss GAAP FER 21 est disponible dès à présent sur expertsuisse.ch et sur zewo.ch et le document Q&A contient en annexe quatre exemples de confirmation qui se différencient selon le type d'audit. Ces derniers peuvent déjà être utilisés pour l'exercice 2016. La version française du Q&A sera disponible au début de 2017.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [EXPERTsuisse Questions & Answers \(Q&A\)](#)
- www.zewo.ch